

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 14 novembre 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 novembre 2017, de 19 h 30 à 22h10 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers (nouveaux et anciens). Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017

2017.11.3.204.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 3 octobre 2017. Il est proposé par Mme Josianne Sirois d'adopter le procès-verbal.

Un vote est demandé par la conseillère Mme Ghislaine Chamberland pour l'adoption du procès-verbal.

Tous les conseillers votent en faveur de l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2017.11.4.205.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2017-10-31 pour un montant total de 66 790.87 \$

5. État de la situation financière de la municipalité

La directrice générale dépose le rapport du maire aux membres du conseil. Ce rapport sera distribué aux citoyens via le journal Info St-André et par le site internet.

ATTENDU que l'article 955 du Code municipal prévoit le dépôt d'un rapport sur la situation financière de la municipalité, le maire, M. Gervais Darisse, fait une présentation sommaire des derniers résultats financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du programme d'immobilisations. Il présente également les orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

6. Adoption du calendrier 2018 pour les séances ordinaires du conseil municipal

2017.11.6.206.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018** ;

Les séances ordinaires débuteront à **19 h 30**, au lieu ordinaire des rencontres, soit au 122 rue Principale Saint-André. (salle communautaire)

09-01-2018	mardi	03-07-2018	mardi
06-02-2018	mardi	07-08-2018	mardi
06-03-2018	mardi	04-09-2018	mardi
03-04-2018	mardi	02-10-2018	mardi
01-05-2018	mardi	06-11-2018	mardi
05-06-2018	mardi	04-12-2018	mardi

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

7. Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2018

2017.11.7.207.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les conseillers Suzanne Bossé, Ghislaine Chamberland, Benoit St-Jean, Guy Lapointe, Alain Parent et Josianne Sirois soient nommés maires suppléants pour l'année 2018.

Que le maire suppléant de la municipalité de Saint-André soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Le Maire de la municipalité de Saint-André à la MRC de Kamouraska.

8. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

2017.11.8.208.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat des cinq membres du comité est expiré;

ATTENDU l'intérêt de ceux-ci de poursuivre leur travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité nomme pour un mandat de 2 ans Mesdames Charlotte Roberge et Suzanne Bossé, Messieurs Jérôme Bouchard, Bruno Thiboutot.

9. Fin de la période de travail à temps plein de Vital Morin

2017.11.9.209.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les 26 semaines de travail sont terminées, tel que le stipule la résolution 2017.04.8.73.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal confirme que le travail régulier de M. Vital Morin a pris fin au terme de ces 26 semaines le 27 octobre 2017 ;

Que le conseil municipal remercie M. Vital Morin pour ses bons services.

10. Ajustement du loyer des bureaux municipaux et de la salle communautaire

2017.11.10.210.

RÉSOLUTION

ATTENDU le bail notarié signé par la municipalité pour louer des locaux de la Corporation Domaine Les Pèlerins le 16 novembre 1999 et de l'avenant d'octobre 2013 ;

ATTENDU que le bail comprend l'entretien ménager, la surveillance, l'enseigne et constitue la place principale de la municipalité en cas d'urgence (entente du 3 août 2015) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte l'augmentation de 1.4 % pour l'année 2018, portant le loyer annuel à 17 989.07 \$ plus taxes.

11. Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la vidange des fosses septiques.

2017.11.11.211.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André a fait une demande de soumission sur invitation pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des eaux et des boues des fosses septiques;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 7 novembre 2017 à 13h30, la

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

municipalité a reçu 2 soumissions, soit :

Prix, taxes incluses, par fosse septique :

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Campor inc	173.50 \$	173.50 \$	173.50 \$
Alain Benoît	172.52 \$	174.25 \$	176.85 \$

ATTENDU que la plus basse soumission reçue (Campor inc) est conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde le contrat pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des fosses septiques à l'entreprise CAMPOR inc. pour les années 2018, 2019 et 2020 et autorise le maire et la directrice générale à signer les documents se rapportant à ce contrat.

12. Avis de motion pour l'adoption du règlement no 214 concernant le budget 2018

244

AVIS DE MOTION

Le règlement 214 vise à adopter un budget d'opération et un budget triennal d'immobilisations pour l'année 2018 pour la municipalité.

Après explication, M Gervais Darisse donne l'avis de motion.

13. Avis de convocation pour la réunion extraordinaire pour adopter le budget 2018

L'avis de convocation est donné par la conseillère Mme Ghislaine Chamberland, aux membres du conseil municipal, pour les aviser que la séance extraordinaire pour adopter le budget 2018 aura lieu **le 5 décembre 2017 à 21 h**, au 122A rue principale (salle du conseil).

14. Adoption du budget 2018 pour SSI KamEst

2017.11.14.212.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de St-Alexandre, mandatée par délégation de compétence en protection incendie pour le secteur Saint-André, dépose un budget d'ensemble pour KamEst s'élevant à 235 809 \$ en hausse de 2.46 % sur celui de 2017 ;

ATTENDU que la quote-part de Saint-André s'établit en retenant une contribution de 50 % sur la part de population et 50 % sur la part de richesse foncière uniformisée ;

ATTENDU que la quote-part de St-André passerait de 50 950 \$ à 49 521 \$ en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Saint-André informe la municipalité de Saint-Alexandre :

- De son accord au budget 2018 de SSI KAMEST ;
- Remercie la municipalité de Saint-Alexandre pour la gestion du service.

15. Autorisation de payer les cotisations 2018 suivantes :

2017.11.15.213.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des cotisations 2018 suivantes :

- Fédération québécoise des municipalités (FQM) 1069.70 \$
- Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent inc (CRSBP) 3 608.27 \$
- Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) calendrier électronique 225.00 \$
- Fabrique St-André : feuillet paroissial 100.00 \$

16. Inscription des élus pour des formations

2017.11.16.214.

RÉSOLUTION

Attendu que quatre nouveaux élus ont pris place à la table du conseil récemment;

Attendu qu' il est nécessaire d'offrir la possibilité à ces nouveaux élus de participer à des formations pertinentes à leur fonction;

Attendu que la Fédération québécoise des Municipalités coordonne l'organisation de cours sur l'éthique et les Rôles et responsabilités des élus;

Attendu que les nouveaux conseillers sont désireux d'y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité inscrive les personnes suivantes (Benoit St-Jean, Ghislaine Chamberland, Guy Lapointe et Josianne Sirois) au cours « Éthique » dispensé par la FQM selon des modalités à venir.

17. Représentation de la municipalité au Noël au Kamouraska et au Gala Ambassadeur du Kamouraska et au coquetel de Centraide

2017.11.17.215.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la 12^e édition du Noël au Cœur du Kamouraska se tiendra le 25 novembre prochain à St-Denis;

ATTENDU que le 24 novembre, Centraide Kamouraska tiendra son coquetel annuel ;

ATTENDU que le Gala des Ambassadeurs du Kamouraska se tiendra le 14 décembre 2017 à La Pocatière;

ATTENDU qu'il est souhaitable que la municipalité soit représentée par ses élus;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise la municipalité à acheter :

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

- 2 cartes à 40 \$ pour le maire et son épouse pour le Noël au coeur du Kamouraska du 25 novembre 2017;
- 5 cartes à 50 \$ pour des conseillers pour le Gala des Ambassadeurs du Kamouraska du 14 décembre 2017.
- 1 carte à 50 \$ pour le coquetel de Centraide du 24 novembre 2017;

18. Demande de subvention au programme Emploi Canada 2018

2017.11.18.216.

RÉSOLUTION

Attendu que les loisirs sont municipalisés depuis 2011;

Attendu que cette responsabilité est conforme aux orientations du Plan de développement de la municipalité de Saint-André;

Attendu que le Comité de loisirs souhaite qu'un camp d'été soit organisé pour les jeunes à l'été 2018;

Attendu que les besoins d'animation requièrent l'embauche de deux personnes pendant une durée de 8 semaines environ, ceci afin d'offrir un bon service à la collectivité;

Attendu que l'embauche de jeunes dans ce secteur appuie les priorités locales contenues au Plan de développement et celles qui figurent au nombre des priorités locales retenues pour ce programme dans le comté de Montmagny-L'Islet-Kamouraska Rivière-du-Loup ;

Attendu que l'embauche d'étudiants leur permet d'acquérir une expérience axée sur leur carrière ou d'occuper un premier emploi et de leur procurer un revenu;

Attendu que la municipalité est en mesure, en collaboration avec le Comité de loisirs, d'offrir une supervision et un encadrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité :

- Dépose une demande d'aide financière pour l'embauche de deux étudiants dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2018 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada*;
- Autorise le maire et la directrice générale à signer le formulaire de demande d'aide financière;

19. Nomination de représentants de la municipalité sur divers comités

2017.11.19.217.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De procéder aux nominations suivantes :

	Comités	Noms
1	Comité de développement :	Suzanne Bossé
2	Comité de loisirs	Josianne Sirois
3	Comité de lutte contre les moustiques	Guy Lapointe

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

4	Comité de la Famille	Josianne Sirois
5	Comité Biblio	Ghislaine Chamberland
6	Conseil établissement École Les Pèlerins	Caroline Roberge
7	Comité de la Madone	Guy Lapointe
8	Service sécurité incendie KamEst	Benoit St-Jean et Gervais Darisse

20. Achat de paniers de fleurs

2017.11.20.218.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le conseil municipal désire embellir le cœur du village en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe

Que le conseil municipal autorise l'achat de 12 paniers de fleurs, à environ 50 \$ chacun plus taxes, pour un montant d'environ 700 \$ pour l'été 2018.

VOTE : 1 CONTRE ET 5 POUR

La résolution est adoptée à l'unanimité.

21. Approbation des travaux d'asphaltage exécutés dans le rang 2 Est, chemin Mississippi et chemin de la Pinière

2017.11.21.219.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'aide financière de 20,000 \$ allouée en 2017 par le ministère des Transports pour la réfection des voies municipales et les conditions qui y sont rattachées;

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que le conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

22. Paiement de la facture d'asphaltage des rangs 2 Est, chemin Mississippi et chemin de la Pinière

2017.11.22.220.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions publiques, par SEAO, pour faire 1.5 km d'asphalte dans la municipalité ;

ATTENDU que BML est le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU que les travaux sont terminés et à la satisfaction de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de BML pour un montant de 127 294.87 \$.

Ce montant sera payé de la façon suivante : 50 000 \$ à même le budget 2017, 12 000 \$ du fonds reporté de Carrière-Sablère, et le solde du surplus libre soit 65 294.87 \$.

23. Paiement de la facture de l'entrepreneur concernant la risberme

2017.11.23.221.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a fait faire des travaux d'érection d'une risberme et d'un clapet;

ATTENDU que ces travaux sont terminés à la satisfaction du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Transport en vrac St-Denis au montant de 10 058.01 \$.

24. Formation concernant la loi 122 : impacts sur le travail du directeur général et du secrétaire-trésorier

2017.11.24.222.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la loi 122 est adoptée et que l'impact de cette loi est importante sur le travail de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à assister à la formation concernant la loi 122 qui se tiendra à Rivière-du-Loup, les 17 et 18 janvier 2018 au coût de 522.00 \$ + taxes.

25. Remboursement du fonds de roulement

2017.11.25.223.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'en 2013, la municipalité a acheté un photocopieur qui a été payé à même le fonds de roulement ;

ATTENDU que la municipalité a 5 ans pour rembourser le fonds de roulement ;

ATTENDU que des versements ont été faits pour l'année 2014, 2015 et 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le remboursement du Fonds de roulement pour l'année 2017 pour un montant de 1501.27 \$.

Ce montant sera pris à même le budget 2017.

26. Adoption du Bilan de l'eau 2016

2017.11.26.224.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la directrice générale a déposé au conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016, tel qu'exigé par la Stratégie de l'économie de l'eau potable ;

ATTENDU que ce rapport a été préparé en tenant compte de l'installation et la calibration annuelle de nouveaux compteurs d'eau et qu'il montre une diminution de la consommation de 16 % sur la moyenne des 5 années précédentes ;

ATTENDU que ce rapport indique des pertes en réseau inférieures à 15.1 %, une consommation de 333 litres par personne par jour, témoigne d'un réseau bien géré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte le rapport financier annuel sur la gestion de l'eau potable 2016.

27. Formation pour l'opérateur de la station d'épuration des eaux usées

2017.11.27.225.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est en vigueur depuis janvier 2014;

ATTENDU que l'article 10 du Règlement spécifie que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que l'employé municipal chargé de ces tâches, Guy Vaillancourt, doit suivre ces formations;

ATTENDU que la formation sera donnée par le Collège de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise M. Guy Vaillancourt à suivre la formation Blocs 1 à 4 : opérateurs de catégorie OW-2 concernant les eaux usées qui se tiendra en 2018 et accepte de payer un montant de 2800 \$ de frais d'inscription.

28. Achat de bornes de repérage d'adresses civiques

Ce point est reporté.

29. Amélioration du site internet

2017.11.29.226.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le site internet, partie municipale, a besoin d'amélioration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal accepte la soumission d'Ecommunication pour un montant de 1600 \$ + taxes.

Ces modifications seront réalisées au cours de l'année 2018.

30. Résolution concernant les effets de la rénovation cadastrale sur les propriétés riveraines du Saint-Laurent

2017.11.30.227.

RÉSOLUTION

Considérant que, sur la rive du Saint-Laurent, la rénovation cadastrale récente a imposé une représentation très discutable de la ligne des hautes eaux, causant ainsi un préjudice aux propriétaires riverains ;

Considérant que la rencontre de juin 2013 tenue à Saint-André, à laquelle des personnes responsables du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) et des municipalités concernées ont participé, s'est conclue sans que les officiels ne puissent expliquer la nécessité de majorer de 28 cm à la hausse la cote des hautes eaux ;

Considérant que le gouvernement du Québec a déjà pris position dans les années 1980 quant à la limite du Domaine public selon la cote des hautes eaux, ceci ayant eu lieu avant de permettre la construction des aboiteaux dans les municipalités de Kamouraska (partie à l'est du village), de Saint-Germain et de Saint-André, et que les documents existants à cet effet ont été ignorés par le prestataire de services (arpenteur) mandaté pour la rénovation cadastrale ;

Considérant que la municipalité de Saint-André ne peut accepter qu'une opération comme la rénovation cadastrale en 2013 aboutisse à une délimitation du Domaine public encore plus confuse que celle du cadastre de 1882, ce dernier étant imparfait pour des raisons techniques évidentes, et que la représentation de la ligne des hautes eaux (qui est par définition une ligne naturelle) soit devenue au cadastre rénové un amalgame de la ligne de l'ancien cadastre, de segments tracés de part et d'autre de l'aboiteau selon l'endroit ou de segments suivant des structures humaines, et qu'en plus à certains endroits sa position soit déterminée en retenant une élévation dans un champ en culture lorsque la même élévation se rencontre dans le marais naturel à proximité ;

Considérant que la majoration inexplicée et inexplicable de 28 cm accentue les problèmes de localisation qui viennent d'être énumérés ;

Considérant que cette situation entraîne des dépenses importantes ou des inconvénients pour les propriétaires lorsqu'ils doivent construire, rénover, vendre leur propriété, cultiver leur terre ou encore effectuer différentes transactions immobilières ;

Considérant que la ligne des hautes eaux situées sur les plans dans les années 1980 et la cote des hautes eaux associée ne comportaient pas d'anomalie majeure et était validée sur le terrain, et que le niveau moyen des eaux de l'estuaire du Saint-Laurent n'a pas augmenté depuis ;

Considérant que les responsables du CEHQ présents lors de la rencontre de juin 2013 se sont engagés à étudier plus à fond lesdits documents en vue de prendre position sur la cote à retenir pour les hautes eaux et ainsi pouvoir valider ou invalider la cote que le prestataire de services a retenue en 2013 ;

Considérant que la municipalité de Saint-André a interpellé le CEHQ à plusieurs reprises depuis la rencontre de 2013 ;

Considérant une lettre du 19 septembre 2014 dans laquelle l'arpenteur responsable du CEHQ affirme « avoir entamé la recherche et l'analyse de

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

documents d'archives sur la démarche retenue au début des années 1980 pour départager le domaine public et les terres privées dans la région de l'est du Kamouraska lors de la construction des aboiteaux » ;

Considérant la lettre du 9 mars 2016 du même responsable mentionnant qu'il a déjà « procédé à une recherche documentaire en regard de la ligne des hautes eaux dans le secteur des aboiteaux » ;

Considérant la conversation téléphonique du 9 septembre 2016 au cours de laquelle l'engagement de la personne responsable du CEHQ à une rencontre prochaine aux archives régionales et à faire avancer le dossier n'a pas eu de suite ;

Considérant les échanges de courriel de juin 2017 faisant espérer que le dossier puisse avancer dans les semaines à venir ;

Considérant que depuis 4 ans et 5 mois les municipalités de la côte de l'est du Kamouraska attendent l'opinion du CEHQ au sujet de la cote des hautes eaux utilisée lors de la construction des aboiteaux ;

Considérant que les citoyens riverains sont en droit de réclamer des précisions car ils sont lésés et que la diligence s'imposerait ;

Il est proposé M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André :

Demande au CEHQ de résoudre cet imbroglio au plus vite (d'ici le 30 avril 2018), délai après lequel les municipalités et les citoyens mobilisés auront recours aux moyens qui leur sont disponibles pour dénouer l'impasse.

31. Installation d'un réseau de communication au mont Noir

2017.11.31.228.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le SSI KAMEST doit relocaliser le réseau de communication installé dans la tour appartenant à la Garde côtière à Notre-Dame-du-Portage dès que possible;

ATTENDU que l'installation du mont Noir améliorerait de manière significative les communications en sécurité incendie pour le secteur Saint-André;

ATTENDU que la sécurité incendie des biens et des personnes est compromise par le retard à installer le réseau au mont Noir;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André a délégué partiellement l'opération du SSI KAMEST à la municipalité de Saint-Alexandre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Saint-André:

- Demande à la municipalité de Saint-Alexandre de réclamer l'installation du réseau de communication au mont Noir dans les meilleurs délais;
- Demande à la MRC de Kamouraska de procéder dans les meilleurs délais à l'allocation du contrat à l'entreprise en mesure d'offrir le meilleur service possible.

32. *Projet de rénovation du Centre des loisirs : ingénieur mécanique*

2017.11.32.229.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la réalisation des plans et devis pour la rénovation du Centre des loisirs nécessite un ingénieur en mécanique et électricité ;

ATTENDU que la firme LGT de Rimouski a déposé une soumission de 5800 \$ pour la réalisation du devis en mécanique et électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la soumission de LGT pour la réalisation du devis mécanique et électricité pour un montant de 5800 \$ pour la mise aux normes du Centre de loisirs.

33. *Avis de motion pour l'adoption du règlement no 215 concernant les travaux de cours d'eau 2017, fait par la MRC*

245

AVIS DE MOTION

La MRC de Kamouraska a exécuté des travaux dans les cours d'eau Branche Mississippi du cours d'eau Goudron, Aboiteau St-André Est, porte no 7 de l'aboiteau 15292, rivière Goudron (56,78%) correctifs et le règlement vise permettre à la municipalité de percevoir le paiement d'une partie du coût de ces travaux auprès des propriétaires concernés.

Après explication, Mme Suzanne Bossé donne l'avis de motion.

34. *Avis de motion pour modifier le règlement 199 concernant le budget 2016 : tarification des m3 d'eau*

246

AVIS DE MOTION

La modification proposée vise l'article 6 du budget 2016 et aura pour effet de réduire le tarif de consommation de l'eau excédant l'allocation prévue à 2\$/m³ excédentaire au lieu de 4\$/m³ pour les contribuables bénéficiant des deux services.

Après explication, Mme Josianne Sirois donne l'avis de motion.

35. *Centraide*

Ce sujet a été discuté au point 17.

36. *Factures à payer*

2017.11.36.230.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- Soc. COOP St-Alexandre ponceau rang 2 est 941.17 \$
- IDC entr. Informatique 20.13 \$

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

• Mun. St-Alexandre	entente oct 2017	1 996.91 \$
• Vianney Ouellet	terre pour risberme	2 921.92 \$
• Air Liquide	retour des bonbonnes de CO2	74.51 \$
• Peterbilt	vérifier frein camion incendie	240.76 \$
• COOP St-Alexandre	ens. Perceuse pompier (rés)	663.23 \$

37. Questions diverses

✓ **Résolution pour remercier les élus**

2017.11.37.231.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les mandats des élus Charlyne Cayer, Dale Martin, Frédéric Cyr et Francine Côté ont pris fin avec la présente élection;

ATTENDU que ces quatre personnes ont consacré des centaines d'heures au développement de la Municipalité;

ATTENDU le travail que ces personnes ont déployé pour représenter la municipalité sur les divers comités et organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

De remercier Charlyne Cayer, Dale Martin, Frédéric Cyr et Francine Côté pour le travail effectué dans le cadre de leur mandat.

✓ **Mise en vente des chandails des fêtes du 225e de Saint-André**

2017.11.37.232.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'il reste beaucoup de chandails avec le logo des fêtes du 225^e de la Municipalité de Saint-André ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal met en vente, au coût de 2 \$ chacun, les chandails des fêtes du 225^e de Saint-André.

✓ **M. Gervais Darisse, maire, donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC.**

38. Correspondance

Aucune résolution n'a été passée.

39. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'informations qui sont la loi de la CPTAQ, la taxe de vidange, les bornes anti-moustiques, les travaux sur l'aboiteau, la taxe de mutation, le bilan de l'eau, l'agent de développement, la zone inondable les bornes de repérage d'adresse civique.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses
ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

40. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Suzanne Bossé que la
séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire